

STRUCTURE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

La scolarité obligatoire comprend trois cycles :

- **Cycle 1** : 1^{re} à 4^e années (élèves de 4 à 8 ans)
- **Cycle 2** : 5^e à 8^e années (élèves de 8 à 12 ans)
- **Cycle 3** : 9^e à 11^e années (élèves de 12 à 15 ans).



CONTEXTE ROMAND

En Suisse romande, tous les Parlements cantonaux ont ratifié la **Convention scolaire romande**. Elle définit la coopération en matière de plans d'études, de moyens d'enseignement, de structure de la scolarité, de formation des enseignantes et enseignants, en conformité avec l'accord intercantonal.

>>> la suite : www.ciip.ch

CONTEXTE NATIONAL ET INTERCANTONAL

Les cantons suisses ont pour la plupart adopté l'**Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire** (accord HarmoS). Ce document précise que les plans d'études doivent être coordonnés par région linguistique. Il définit en outre la structure scolaire sur onze années de scolarité obligatoire et fixe l'âge du début de la scolarité.

>>> la suite : www.cdip.ch

PERSPECTIVES

La mise en oeuvre du PER s'accompagne de moyens d'enseignement romands dont plusieurs sont en cours de création. La palette de ces moyens pour les différentes disciplines s'enrichit progressivement selon un calendrier établi par la CIIP.

>>> Planification des moyens d'enseignement romands disponible sur www.ciip.ch

PLATEFORME DU PLAN D'ÉTUDES ROMAND

Le PER est disponible en ligne. Vous pouvez le découvrir dans son intégralité. Cependant, il est d'abord un outil de travail pour les enseignantes et enseignants; ceci explique qu'il utilise des termes spécifiques à l'enseignement et aux disciplines scolaires. Un glossaire précise certains termes.

La plateforme permet aussi d'accéder à des documents complémentaires cantonaux.



Pour en savoir plus >>> www.plandetudes.ch



www.erz.be.ch



www.fr.ch/senof



www.ge.ch/primaire
www.ge.ch/co



www.jura.ch/sen



www.ne.ch/seo



www.vs.ch



www.vd.ch/dgeo

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

T +41 32 889 69 72
F +41 32 889 69 73
ciip@ne.ch
www.ciip.ch



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN



Plan d'études romand (PER) Document d'information aux parents

À la rentrée scolaire 2013-2014, tous les élèves de la scolarité obligatoire en Suisse romande vont étudier à partir des objectifs définis dans le PER. Cette harmonisation répond aux articles constitutionnels sur l'éducation adoptés par le peuple et les cantons suisses à une très large majorité le 21 mai 2006.

Chers Parents,

Le Plan d'études romand est au cœur du processus d'harmonisation de la scolarité obligatoire. Il a été adopté le 27 mai 2010 par les Directeurs cantonaux de l'instruction publique, au terme d'un long processus d'élaboration et de consultation. Il repose ainsi sur un large consensus. Il n'a rien de révolutionnaire ou de fondamentalement innovateur, sinon le fait de devenir, sous l'égide de la Convention scolaire romande, la référence centrale et commune des objectifs d'enseignement pour les sept cantons francophones ou bilingues de la Suisse occidentale. Introduit progressivement dans tous les cycles d'enseignement de tous les cantons romands (d'ici à la rentrée scolaire 2014), il détermine la majeure partie des contenus d'apprentissage des onze années de la scolarité obligatoire. Le choix des moyens d'enseignement et la responsabilité pédagogique des enseignants dans leur classe laissent toutefois une marge de manœuvre qui reste conforme à l'harmonisation voulue par le peuple et les cantons suisses.

Ce feuillet met à votre disposition des informations de base permettant de comprendre globalement l'organisation du PER et, pour de plus amples informations, une brochure plus complète par cycle est également disponible (www.plandetudes.ch). Pour l'obtention de ces divers documents ou d'une version de ce feuillet dans une autre langue, veuillez vous adresser au service d'enseignement de votre administration cantonale. Nous espérons que cette lecture saura satisfaire votre curiosité légitime.



Conférence latine de l'enseignement obligatoire, mai 2013

UNE VOLONTÉ POLITIQUE

La Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP*) a adopté en 2003 une Déclaration sur les finalités et objectifs de l'École publique qui constitue la base du projet global de formation de l'élève.

« L'École publique assume des missions d'instruction et de transmission culturelle auprès de tous les élèves. Elle assure la construction de connaissances et l'acquisition de compétences permettant à chacun et chacune de développer ses potentialités de manière optimale. »

FINALITÉS ET OBJECTIFS

- > Missions d'instruction et de transmission culturelle (construction de connaissances et acquisition de compétences) >>>
- > Missions d'éducation et de transmission de valeurs sociales >>>
- > Acquisition et développement de compétences et de capacités générales >>>

Pour en savoir plus >>> www.plandetudes.ch

*La CIIP réunit les Chef-fe-s de département en charge de l'éducation de tous les cantons romands ainsi que du Tessin. Elle assume notamment l'harmonisation des programmes et le choix des manuels scolaires.

Un projet global de formation

Les activités menées à l'école s'inscrivent dans un projet global de formation concrétisé par le Plan d'études romand (PER). Il décrit les apprentissages que chaque élève effectuera tout au long de sa scolarité obligatoire.

Les Domaines disciplinaires

couvrent l'ensemble des disciplines scolaires communes aux cantons romands. Chacun est constitué de plusieurs disciplines qui ont des liens entre elles.

LANGUES

Savoir communiquer dans sa langue et dans d'autres langues est devenu indispensable dans le monde actuel. Tout au long de sa scolarité, l'élève sera donc appelé à développer progressivement ses compétences dans la langue d'enseignement, le français, et sa capacité à communiquer dans deux autres langues, l'allemand et l'anglais.

MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE

Acquérir des connaissances et développer l'esprit scientifique sont essentiels à la compréhension du monde actuel. Dans ce but, l'élève travaillera des notions en mathématiques et en sciences ainsi que des démarches pour résoudre des problèmes et comprendre quelques situations réelles.

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Comprendre les enjeux de la société dans leurs dimensions sociales, culturelles, économiques, politiques et environnementales fait partie des compétences attendues de tout individu. L'élève, futur citoyen et future citoyenne, abordera des connaissances géographiques, historiques et civiques lui permettant de comprendre la société et de participer à son évolution.

ARTS

Explorer différentes expressions (visuelles, sonores, ...) et pratiquer des activités artistiques stimule la créativité. Par ailleurs, l'élève construira des références culturelles et développera des modes et des techniques d'expressions artistiques lui permettant d'élargir et de développer sa perception du monde qui l'entoure.

CORPS ET MOUVEMENT

Développer ses capacités physiques et psychiques par le mouvement, ainsi qu'une connaissance nutritionnelle, doit permettre de connaître son corps et d'en prendre soin. L'élève exercera des pratiques sportives et développera des savoir-faire liés à une alimentation saine et équilibrée.

LE PLAN D'ÉTUDES ROMAND EST ORGANISÉ EN TROIS ENTRÉES :

LES DOMAINES DISCIPLINAIRES

LES CAPACITÉS TRANSVERSALES

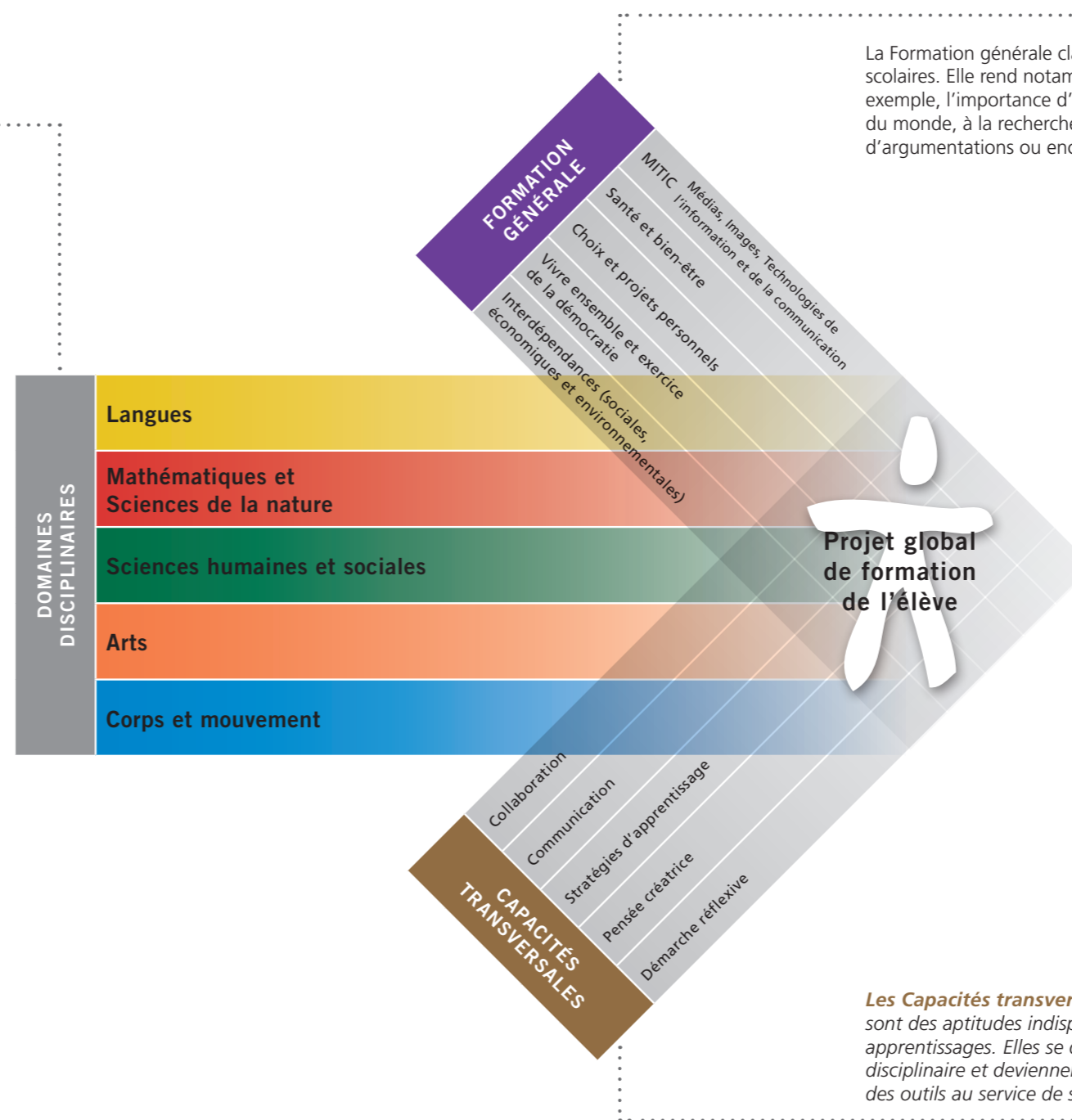
LA FORMATION GÉNÉRALE

Le projet de formation tient compte de ces trois entrées tout au long de la scolarité.

La Formation générale

rassemble des thématiques de natures diverses que l'école doit prendre en compte pour chaque élève.

La Formation générale clarifie les apports qui ne relèvent pas uniquement des disciplines scolaires. Elle rend notamment visibles des apports éducatifs et met en évidence, par exemple, l'importance d'initier l'élève, futur citoyen et future citoyenne, à la complexité du monde, à la recherche et au traitement d'informations variées, à la construction d'argumentations ou encore à la prévention et à la santé.



Les Capacités transversales

sont des aptitudes indispensables à la réussite des apprentissages. Elles se développent à travers le travail disciplinaire et deviennent progressivement, pour l'élève, des outils au service de ses apprentissages.

Pendant toute sa scolarité, l'élève fera appel dans ses apprentissages à des capacités transversales qui sont communes à toutes les disciplines et à de nombreuses activités menées en classe. Ces aptitudes ne sont pas enseignées en tant que telles, mais l'élève les acquiert en résolvant des problèmes, en communiquant en langue maternelle ou étrangère, en réalisant des projets artistiques. Elles représentent une part importante du bagage que chaque élève devrait développer en vue de son insertion sociale et professionnelle.